L'expérimentation du cannabis à usage médical débutera au plus tard le 31 mars prochain pour une durée de 24 mois après les premiers travaux initiés à l'automne 2018 par l'ANSM.
Après avoir sélectionné les fournisseurs/exploitants chargés de la fabrication et de la distribution des médicaments à base de cannabis médical, l'ANSM met en place les dernières étapes qui permettront d'assurer le lancement effectif de l'expérimentation : formation des professionnels de santé, mise à leur disposition par l'ANSM du registre de suivi des patients et approvisionnement des pharmacies en médicaments.
Le parcours du patient ainsi que les critères d'inclusion et de non inclusion pour chacune des indications thérapeutiques retenues sont également précisées. La formation est désormais accessible aux médecins et pharmaciens des 200 structures de références volontaires dans lesquelles aura lieu l'inclusion de tout patient participant à l'expérimentation.

La liste de ces 200 structures de référence sélectionnées par l'ANSM et prenant en charge au moins l'une des cinq indications thérapeutiques retenues sera mise en ligne prochainement, ainsi que les outils et documents à destination des professionnels de santé qui suivront les patients inclus tout au long de l'expérimentation.

Pour obtenir toutes les informations disponibles relatives à l'expérimentation du cannabis médical, rendez-vous dans notre dossier thématique dédié

Les travaux de l'ANSM, appuyée par un Comité scientifique pluridisciplinaire, vont se poursuivre tout au long de l'expérimentation afin de suivre et analyser les données du registre sur les modalités du circuit de prescription et de délivrance, ainsi que les données d'efficacité et de sécurité en vie réelle.

Un rapport au Parlement sera remis 6 mois avant la fin de l'expérimentation afin de déterminer si une généralisation de l'utilisation du cannabis médical est possible et dans l'affirmative, dans quelles conditions.